

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accès aux soins Question écrite n° 98606

Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'aide médicale d'État (AME). Lors des débats parlementaires sur le projet de loi de finances pour 2011, le Gouvernement et la majorité parlementaire ont tenu à instituer un forfait de trente euros pour l'accès des étrangers à l'AME, et ce malgré l'opposition des autres groupes politiques et des associations concernées. L'argument invoqué était la multiplication des abus et des fraudes, qui aurait fait déraper le coût de l'AME. Or un rapport de l'IGAS rendu public en décembre 2010 établit qu'il n'y a pas de lien entre l'évolution des dépenses et la question des fraudes, qu'il n'y a pas de croissance massive du nombre de bénéficiaires, et que l'augmentation des dépenses est liée pour beaucoup à une meilleure facturation des hôpitaux. Le rapport souligne également que les gains réalisés grâce à ce forfait risquent d'être largement annulés par les dépenses qu'il va induire. En effet, les malades concernés sont bien souvent dans une situation de très grande précarité. Beaucoup reculeront devant le prix du forfait et n'iront donc pas consulter le généraliste, mais devront au bout du compte se rendre à l'hôpital ou aux urgences, ce qui coûtera beaucoup plus cher à l'État. Soignés trop tardivement, les malades feront courir à tous le risque de contagion. La création de ce forfait n'est donc fondé ni du point de vue économique, ni du point de vue sanitaire. Elle lui demande donc, à la lumière des ces éléments qui lui étaient *a priori* inconnus jusqu'à la publication du rapport de l'IGAS, que le Gouvernement propose au Parlement la suppression du forfait AME.

Données clés

Auteur : Mme Michèle Delaunay

Circonscription: Gironde (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 98606

Rubrique: Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 janvier 2011, page 668 Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)